

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2018/215

L'an deux mille dix-huit et le 09 novembre à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, François DABEZIES, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Jean-Claude CLARENS, Laurent LAGES

Objet : Signature de devis - gouffre d'Esparros

Dans le cadre du programme de rénovation du bâtiment d'accueil du Gouffre d'Esparros, une somme de 50 000€ avait été prévue en dépenses au budget 2018 et une somme de 36 000€ en recettes correspondant à la valorisation des CEE.

Aujourd'hui, trois subventions ont été accordées afin de pouvoir réaliser des travaux complémentaires, sur la base d'un montant total de travaux porté à 104 000€ TTC :

- Etat (DETR) : 10 000 €
- Département : 32 000 €
- Région : 12 754 €

Il est proposé d'autoriser Monsieur le président à signer les devis pour les opérations peinture, chauffage et charpente métallique qui ont été présentées en commission d'appel d'offres le 1^{er} juin 2018 et le 9 novembre 2018.

Il est proposé de signer les devis avec les entreprises suivantes :

- Travaux charpente métallique : BCM pour 12 343 € HT,
- Travaux chauffage : SARL FOURQUET ET FILS pour 5 338,50 € HT,
- Travaux peinture : LORENZI pour 9 026.30 € HT

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le président à signer les devis suivants pour l'opération de rénovation du bâtiment d'accueil du gouffre d'Esparros :

- Travaux charpente métallique : BCM pour 12 343 € HT,
- Travaux chauffage : SARL FOURQUET ET FILS pour 5 338,50 € HT,
- Travaux peinture : LORENZI pour 9 026.30 € HT

- De saisir le conseil de communauté pour le vote d'une décision modificative budgétaire intégrant le coût de ces travaux et les subventions notifiées pour les réaliser.

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, signer toutes pièces utiles et engager toutes démarches pour l'exécution de cette délibération.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le **03 DEC. 2018**



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20181109-2018-215B-DE
Date de télétransmission : 03/12/2018
Date de réception préfecture : 03/12/2018